



Procès-verbal n°7

Séance ordinaire du jeudi 16 décembre 2021 à 19h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire 11 novembre 2021
3. Nomination d'un membre de la commission réglementaire en remplacement de Michel Muster (PSLT), démissionnaire
4. Nomination d'un membre de la commission de l'intégration en remplacement de Michèle Rotsch (PSLT), démissionnaire
5. Nomination de deux membres de la commission de fusion en remplacement de Michèle Rotsch (PLST), démissionnaire
6. Nomination d'un membre de la commission de fusion en remplacement de Nadia Chassot (PLRT), démissionnaire
7. Nomination d'un délégué à l'assemblée générale de TransN SA en remplacement de Michel Muster (PSLT), démissionnaire
8. Rapports du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2022 et du plan financier et des tâches 2022-2025
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la diminution du coefficient fiscal de 71 à 69 points
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à l'évacuation et au traitement des eaux
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la diminution du taux de couverture par l'impôt du 73010 (gestion des déchets ménages)
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création des fonds des routes, d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées et claires
13. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le programme de législature 2021-2024
14. Motion des conseillers généraux Belul Bajrami et Patrick Albert (PVL) « Pour une réflexion concernant la mise en place d'un pôle sportif à La Tène, comprenant des terrains de football synthétique, de basketball et de beach-volley
15. Interpellations et questions
16. Lettres et pétitions
17. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
18. Divers

La présidente Monique Calame (ELT) ouvre la séance et salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, l'administrateur, le public et la presse.

Elle informe qu'un écran a été installé dans la salle et qu'il s'agit d'un test.

En l'absence de la vice-présidente du bureau Teresa Remexido, elle invite Vincent Storrer (Les Vert·e·s) à la remplacer et à prendre place à côté d'elle.

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, **la présidente** passe directement au point 1.

1. Appel

La secrétaire **Isabelle Paroz** (PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 37 membres suivants (y.c. la présidente) :

- | | |
|--|---|
| 1. Albert Patrick (PVL) | 21. Gomes Bruno (PVL) |
| 2. Amez-Droz Jérôme (PLRT) | 22. Gonçalves Sylvie (PLRT) |
| 3. Amez-Droz Laurent (PLRT) | 23. Hug Stéphane (PLRT) |
| 4. Amez-Droz Tristan (Les Vert·e·s) | 24. Imer Ling (PLRT) |
| 5. Bajrami Belul (PVL) | 25. Jolidon Daniel (PLRT) |
| 6. Binggeli Maurice (PSLT) | 26. Kummer Raphaël (PLRT) |
| 7. Brönnimann Erich (suppléant ELT) | 27. Luthi Michel (ELT) |
| 8. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 28. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 9. Butin Tammy (PLRT) | 29. Mendy Vincent (Les Vert·e·s) |
| 10. Calame Monique (ELT) | 30. Muster Michel (PSLT) |
| 11. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 31. Paroz Isabelle (PLRT) |
| 12. Caron Simone (PSLT) | 32. Perret Pascal (suppléant PLRT) |
| 13. Chassot Nadia (PLRT) | 33. [Perrinjaquet Denis (PSLT) [arrivée tardive]] |
| 14. Clottu Edouard (suppléant Vert·e·s) | 34. Planas Clémence (Les Vert·e·s) |
| 15. Cortina Céline (PLRT) | 35. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 16. Degiorgi Edith (ELT) | 36. Ryser Frédéric (PLRT) |
| 17. [Ducraux Armand (ELT) [arrivée tardive]] | 37. Smith Ted (PLRT) |
| 18. Fridez Alain (suppléant PLRT) | 38. Storrer Vincent (Les Vert·e·s) |
| 19. Geijo José Luis (suppléant PVL) | 39. Vaucher Pascal (ELT) |
| 20. Glardon Philippe (suppléant PSLT) | |

Excusés :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| 1. Bensimon Nathaniel (ELT) | 5. Remexido Teresa (Les Vert·e·s) |
| 2. Carvalhal Alvaro (Les Vert·e·s) | 6. Rieder Lionel (PLRT) |
| 3. Maurissen Alain (PVL) | 7. Rotsch Michèle (PSLT) |
| 4. Paviet-Salomon Bertrand (Les Vert·e·s) | |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 19.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Butin Yannick (PLRT), membre
Dubosson Valérie (Les Vert·e·s), vice-secrétaire
Eugster Martin (ELT), secrétaire
Hoffmann Heinz (PLRT), président
Rotsch Daniel (PSLT), vice-président

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 novembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2021 est accepté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre de la commission réglementaire en remplacement de Michel Muster (PSLT), démissionnaire

Est nommée tacitement :

Simone Caron (PSLT)

4. Nomination d'un membre de la commission de l'intégration en remplacement de Michèle Rotsch (PSLT), démissionnaire

Est nommée tacitement :

Simone Caron (PSLT)

5. Nomination de deux membres de la commission de fusion en remplacement de Michèle Rotsch (PSLT) et Michel Muster (PSLT), démissionnaires

Sont nommés tacitement :

Pierre André Rubeli (PSLT)

Philippe Mattmann (PSLT)

6. Nomination d'un membre de la commission de fusion en remplacement de Nadia Chassot (PLRT), démissionnaire

Est nommé tacitement :

Raphaël Kummer (PLRT)

7. Nomination d'un délégué à l'assemblée générale de TransN SA en remplacement de Michel Muster (PSLT), démissionnaire

Est nommé tacitement :

Philippe Glardon (PSLT)

– Applaudissements –

8. Rapports du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2022 et du plan financier et des tâches 2022-2025

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le budget qui vous est présenté par le Conseil communal est positif et présente un bénéfice d'environ 140'000 francs.

Les lignes directrices afin d'établir ce budget sont les suivantes. Tout d'abord, nous nous sommes basés sur une version non-Covid du budget, c'est-à-dire que contrairement à 2021, où nous avons pris en considération différents éléments et ajustements en lien à la crise sanitaire, il a été décidé de ne pas les prendre en compte pour l'élaboration du budget 2022.

En 2022, nous avons la volonté de relancer les investissements et vous aurez pu constater qu'il y en a un certain nombre, pour une somme totale relativement conséquente. Il est important d'insister sur ces investissements, même en période de crise afin de ne pas prendre de retard par rapport à l'entretien nécessaire, ni de reporter les différents projets d'année en année.

Nous souhaitons également insister sur la sécurité. Comme vous avez pu le constater dans le rapport qui vous a été présenté au mois de novembre dernier, il est nécessaire de mettre en œuvre certains éléments. Dans le budget 2022, nous avons prévu d'augmenter les patrouilles EGS sur le territoire communal et de transférer tout ou partie des commandements de payer à une entreprise privée afin de libérer du temps à nos ASP.

Nous souhaitons également améliorer les prestations aux aînés. En effet, nous avons constaté une disproportion entre les actions menées envers les jeunes et celles menées envers les aînés et nous avons pour objectif d'en faire un petit peu plus pour les personnes qui sont sur notre territoire et qui ne peuvent plus nécessairement pratiquer certaines activités.

Dans ce budget, bien que le point n'ait pas encore été voté dès lors qu'il se trouve à l'ordre du jour de ce jour, nous avons pris la liberté d'intégrer la baisse du taux de couverture des déchets ménages de 30 à 20%. Il ne s'agit pas d'un putsch du Conseil communal, mais uniquement pour montrer l'effet sur le résultat final. Si vous deviez refuser ce point, le budget sera automatiquement amendé en conséquence.

Le dernier point relatif aux lignes directrices concerne la continuation des transports scolaires. En juin 2021, vous avez accepté de subventionner un transport entre Wavre et le centre du Bas-Lac pour les enfants à certains horaires. Ce transport rencontre un bon succès auprès de la population, dès lors qu'il est bien utilisé et nous l'avons pris en considération, dans le budget, sur une année.

Par rapport au budget 2021, la situation fiscale présente une amélioration de 1.4 million de francs, provenant principalement des personnes physiques, suite à l'effet Covid enlevé du budget et grâce à l'accroissement de la population qui permettent d'augmenter la valeur du point d'impôt.

S'agissant des personnes morales, nous constatons une stagnation du bénéfice des entreprises et des recettes du fonds cantonal des personnes morales.

Nous mettrons l'accent sur les investissements, à hauteur de plus de 7 millions de francs. Le plus gros projet est celui du collège des Tertres, pour 4.8 millions de francs. Au total, ce sont 26 projets, plus ou moins importants. Certains sont de la compétence du Conseil communal, soit moins de 50'000 francs. D'autres projets seront présentés au Conseil général pour être votés et ceux qui le sont déjà seront réalisés dans le courant de l'année 2022.

En ce qui concerne la planification financière se trouvant à la fin du rapport, il s'agit d'un exercice théorique effectué sur les bases connues à ce jour, qui ne sont pas forcément votées, mais qui sont des volontés du Conseil communal. Il s'agit là de vous montrer les effets des différentes évolutions que nous menons. Nous avons inclus la baisse du coefficient fiscal de 2 points dans la planification ainsi que la baisse de la part d'impôt pour la gestion des déchets ménages jusqu'à 10%. Nous avons également prévu l'augmentation régulière de la population sur la base de l'accroissement de ces dernières années. Nous avons pris en considération un amortissement basé sur tous les investissements envisagés.

Le budget tient compte des différentes prévisions fournies par les syndicats, entre autre l'éorén, mais également celui de la Châtellenie, de même que celles de l'Etat, notamment pour le secteur social.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, si notre exécutif avait ces 2 dernières années quelques problèmes de lecture au niveau de sa boule de cristal, il semble que nous ayons, pour 2022, repris des couleurs et confiance en l'avenir. Tout du moins celui avec un horizon temps à 12 mois.

Donc, c'est avec un budget bénéficiaire que cette année 2022 va pouvoir réellement débuter. D'ailleurs, ce n'est même plus un scoop pour nous ce soir, puisque même la radio locale RTN l'annonçait ce midi lors de son flash de news : « La Tène se voit présenter des prévisions positives ».

Votre commission s'est réunie à deux reprises, comme cela est son habitude lorsqu'il s'agit du budget, pour débattre en profondeur de ce thème qui nous est cher.

Quelques remarques ont été faites au niveau des commentaires, mais c'est principalement au niveau des chiffres que nous avons passé du temps et avons mené les discussions afin de pouvoir recevoir les explications ou éclaircissements nécessaires. Se basant sur un résultat d'exercice prévisionnel qui prévoit un excédent de revenus de 143'162 francs, il n'est pas prévu cette année de prélèvement au niveau de la réserve de politique conjoncturelle comme cela avait été le cas pour le budget 2021.

Lors de la première séance, le 9 novembre 2021, la commission financière s'est attardée en détail sur le cahier dédié à la classification par fonction et celui dédié au compte des investissements.

Au niveau des coûts, nous avons désiré recevoir des explications sur un certain nombre de détails, au niveau de certains chiffres, certaines augmentations, comme par exemple l'externalisation des coûts de conciergerie ou ceux liés à la Fête nationale, ou encore ceux liés à l'encouragement pour l'isolation des bâtiments.

Votre commission a aussi contrôlé que les comptes et activités devant être neutres en termes d'impact sur les comptes le soient. Le camping, thème politique et d'actualité, a également fait l'objet de questions au niveau de la manière dont le résultat avait été calculé.

Votre commission s'est également interrogée sur les EPT au sein de notre administration et a reçu les explications nécessaires.

Au niveau des revenus, la bonne surprise vient de notre fiscalité, pour les personnes physiques, qui en termes de revenus prévus seront en augmentation. Cela est aussi dû au fait que le nombre de contribuables de notre commune est en augmentation.

À noter encore que les charges de transfert sont en légère augmentation. La péréquation financière peut, quant à elle, être définie comme stable.

En termes d'investissements, nous avons vu que notre Conseil communal a bien compris le nouveau système que nous avons accepté de mettre en place. En effet, pour ce qui est du patrimoine administratif, jusqu'à un montant total de 200'000 francs et un montant maximum de 50'000 francs par objet, le Conseil communal peut, si proposé au budget et si le budget est accepté, considérer ces demandes de crédit comme étant acceptées et validées par le Conseil général. Le montant pour le budget 2022 est de 199'000 francs, ce qui nous montre que le processus est bien maîtrisé et exploité jusqu'au dernier franc.

Pour les autres investissements ne permettant pas d'être définitivement validés ce soir (hors les 199'000 francs que je viens d'énumérer), notons qu'ils sont en ligne avec les grands projets et défis qui nous attendent : 7 millions de francs au total, dont 4.8 millions rien que pour le collège des Tertres. Nous y reviendrons de toute manière lors des nouvelles demandes de crédit d'investissement qui nous seront soumises pour les projets le nécessitant et nous pourrions toujours accepter ou pas leur réalisation pour les projets qui doivent encore être validés. Finalement, il est à noter que le degré minimal d'autofinancement exigé par rapport au taux d'endettement est respecté.

Pour le surplus, je vous renvoie au rapport du Conseil communal.

En conclusion, n'oublions pas ce soir que nous parlons d'un budget, avec sa part de politique et d'incertitudes. L'expérience nous montre cependant que ces dernières années, le résultat des comptes annuels a toujours été meilleur que le résultat budgétaire prévu. Alors gageons que ce sera également le cas pour 2022.

Votre commission reste cependant convaincue que notre Conseil communal a mené l'élaboration de cet exercice budgétaire de manière sérieuse et responsable. Dans tous les cas, gardons à l'esprit, gardez à l'esprit qu'il s'agit de notre argent à nous toutes et tous. Le vôtre également !

Votre commission reste cependant totalement confiante que notre Conseil communal y veillera.

Voici en quelques mots ce que votre commission financière pense au moment où elle adresse ses vifs remerciements non seulement à l'administration communale dans son ensemble, à notre administrateur communal, mais également à notre Conseil communal pour tout ce travail accompli. Nous en sommes conscients et nous y sommes sensibles et merci !

Votre commission a préavisé à son unanimité ce rapport de manière positive. Merci. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Ted Smith (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le budget 2022 est équilibré et ambitieux. C'est par ces deux adjectifs que l'on peut résumer le rapport que nous sommes appelés à approuver ce soir.

Le budget est équilibré et nous n'avons pas besoin, comme en 2021, de faire une ponction dans le fonds de réserve conjoncturelle pour couvrir les revenus en baisse et les coûts en hausse en lien avec la pandémie. En effet, si les effets du Covid se font encore sentir dans nos gestes et mouvements de tous les jours, les effets financiers de la pandémie sont, pour 2022, prévus d'être négligeables. Le budget est aussi équilibré par une planification adéquate du Conseil communal, qui a pris en compte la croissance de la population à 5300 habitants.

En termes d'investissement, le budget est ambitieux. Pas moins de 26 projets sont prévus, dont la réfection du collège des Tertres et l'aménagement de Thielle, déjà votés. La proportion des investissements, si toutes les demandes de crédit sont acceptées, est de 26% des dépenses, ce qui est bien plus haut que la moyenne des 5 dernières années, autour de 9%, alors qualifiée de faible par MCH2.

Le groupe PLRT approuve cette politique du Conseil communal de « rattraper » en quelque sorte ce faible niveau d'investissement des années précédentes, même si nous allons évaluer chaque demande de crédit par rapport à son besoin objectif et sa temporalité.

Nous avons passé en revue les objets qui figurent dans la liste des investissements couverts par la capacité financière du Conseil communal, au total de 199'000 francs, et nous les acceptons ce soir.

Nous remercions chaleureusement le Conseil communal ainsi que l'administration pour son travail d'établissement du budget 2022 et pour la qualité du cahier 1 qui rend compréhensible ce budget à toutes et tous. Je vous remercie. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 10 décembre dernier, la section Vert'libérale de La Tène a examiné avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le budget 2022 et le plan financier associé.

Nous avons apprécié l'effort fait pour maintenir les charges à leur niveau antérieur. Grâce au préambule du rapport très bien formulé, nous avons pris bonne note que les effectifs du personnel communal restent stables mais qu'une augmentation risque d'être nécessaire suite à l'évolution insatisfaisante de la sécurité dans notre commune et à une certaine surcharge liée à l'augmentation de la population et des charges y associées, notamment au service Territoire. Ce sont des éléments que nous suivrons avec attention tout au long de l'année 2022.

Il y a bien l'un ou l'autre poste de dépenses qui nous chagrine mais il y en a d'autres qui nous réjouissent, ce qui fait qu'en résumé, nous sommes très satisfaits du travail accompli et soutiendrons ce budget.

Nous comprenons également que, vu la situation sanitaire et économique, les recettes soient incertaines mais il n'y a pas grand-chose à y faire.

Nous regrettons cependant que le plan financier soit aussi pessimiste. L'expérience nous prouve que la réalité est souvent bien meilleure que la planification et nous nous demandons si ce n'est pas une volonté délibérée du Conseil communal de prédire le pire pour pouvoir annoncer le meilleur. Merci pour votre attention. »

Vincent Mendy (Les Vert·e·s), au nom des Vert·e·s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, après avoir étudié les documents, les Vert·e·s se sont réunis le 6 décembre. Les échanges peuvent être résumés comme suit en ce qui concerne ce dossier.

En premier, nous nous réjouissons que le budget soit positif même si la baisse du taux d'impôt proposée en votation ce jour n'y est pas encore prise en compte.

Nous pensons que les aides en personnel en lien avec le Covid (p. 6 du cahier 1) auraient peut-être dû être reconduites au vu de l'aggravation de la situation sanitaire actuelle, ce qui va peut-être impacter encore ce budget pourtant positif au départ. Nous espérons que la décision de ne plus inscrire d'enfants de Marin à l'école de Wavre (p. 7) est définitive afin d'éviter de séparer les fratries à l'avenir et de compliquer les déplacements des parents qui doivent accompagner leurs enfants dans différents lieux, souvent lors des mêmes tranches horaires.

En p. 11 du cahier 1, concernant la proposition de subventionner les analyses énergétiques des bâtiments, nous nous sommes demandé s'il ne serait pas plus judicieux de subventionner plutôt l'assainissement des bâtiments et non pas les analyses énergétiques car après le subventionnement de cette dernière, rien ne garantit que le propriétaire assainira son bâtiment. Le subventionnement de l'assainissement aura directement un impact sur la consommation de l'énergie des bâtiments concernés.

Dans le cahier 3, en p. 73, art. 61550, la part budgétaire du contrôle des parkings par les ASP semble être omise.

En ce qui concerne le projet financier 2022-2025, cahier 8, p. 147 (tableau) et p. 151, nous constatons une augmentation de la dette entre 2021 et 2025. Par contre, la variation des investissements est beaucoup moins importante que celle de la dette. Ceci laisse comprendre que diminuer les investissements n'est certainement pas une bonne solution pour réduire le poids de la dette. Nous partageons donc l'avis du Conseil communal de continuer d'investir dans le patrimoine.

Au cahier 8, p. 155, la prévision de 200'000 francs pour investir et augmenter le patrimoine financier de notre commune pour l'acquisition d'une parcelle agricole nous interpelle principalement et nous nous demandons quel était le besoin de préciser spécifiquement que ce sont des parcelles agricoles qui sont citées.

Nous serons donc très attentifs à ce poste et aux buts visés si cet investissement se présente, car nous espérons pouvoir préserver dans notre commune un maximum de terres agricoles pour les générations futures au vu de l'actualité en lien avec les changements climatiques et dans le but de favoriser l'autonomie alimentaire locale... »

La présidente : « Monsieur Mendy, si je peux me permettre, le rapport que nous étudions maintenant est une généralité. Nous l'examinerons ensuite, cahier par cahier, et les questions pourront être posées au moment où nous serons dans le cahier concerné.

Avez-vous encore quelque chose à ajouter sur le plan général ? Par la suite, vous pourrez intervenir à chaque cahier. »

Vincent Mendy (Les Vert·e·s), au nom des Vert·e·s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci pour la remarque.

Le groupe des Vert·e·s remercie le personnel administratif qui a travaillé sur ce budget et le Conseil communal pour son rapport.

Nous acceptons à l'unanimité le projet d'arrêté et voterons favorablement l'approbation du budget 2022. Je vous remercie. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de la séance de préparation du 6 décembre dernier, l'Entente de La Tène a passé en revue le budget de l'année 2022, ainsi que le plan financier 2022-2025.

Tout d'abord, l'Entente de La Tène tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour le travail fourni lors de l'établissement de ce sixième budget MCH2, ainsi que pour la qualité du document qui nous est soumis ce soir.

L'Entente de La Tène relève que le budget, légèrement bénéficiaire, présenté ce soir ne tient pas compte de la diminution du coefficient fiscal proposé au point suivant de l'ordre du jour.

La décision de ne pas envisager une éventuelle péjoration de la situation économique, suite à la prolongation de la crise sanitaire actuelle, implique également qu'aucun prélèvement à la réserve conjoncturelle n'est prévu, contrairement au budget 2021.

Difficile dans la situation actuelle de tirer des conclusions définitives, mais l'Entente de La Tène tient à saluer l'ambitieux budget des investissements.

La santé financière de notre commune s'améliore et le budget 2022 permet de retrouver notre taux d'endettement net de 2020.

La planification financière par contre prévoit une augmentation de la dette d'environ 10 millions de francs de 2021 à 2025.

C'est à l'unanimité des membres présents que l'Entente de La Tène a approuvé le budget 2022. »

Michel Muster (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PSLT s'est réuni le 9 décembre dernier pour préparer cette cession du Conseil général.

Nous avons étudié le budget 2022 proposé par le Conseil communal, ainsi que le plan financier 2022-2025.

Nous pouvons souligner la qualité du rapport qui nous est soumis. Le cahier 1 est clair et nous présente un budget dans son ensemble. Sans ce cahier, il serait sans doute plus difficile pour nous, non-initiés à la comptabilité MCH2, de nous y retrouver dans la noirceur de chiffres des cahiers 3 et 4.

Globalement, nous apprécions le bon résultat bénéficiaire de l'exercice envisagé. Pour une fois, un chiffre négatif, tel que -143'162 est réjouissant... avec un peu d'esprit, malgré la rigueur comptable qu'exigerait l'examen d'un budget, nous nous sommes faits la réflexion que le négatif est dans le fond quelque chose de plutôt positif !

Blague mise à part et plus sérieusement, nous n'avons pas très bien compris la référence à l'année 2020 de l'avant dernier paragraphe de la page 12. Nous y reviendrons probablement plus tard dans l'analyse des cahiers.

Par ailleurs, sur le principe du calcul des impôts des personnes physiques et des entreprises, nous nous posons la question de ce qui est entrepris par nos autorités, sur des prises de contact avec les « gros »

contributeurs susceptibles de financer une place de jeux, des installations sportives ou on ne sait quoi pouvant intéresser les Laténiennes et Laténiens. Il semblerait que certaines de ces personnes fortunées de la commune entreraient en matière.

Finalement, nous apprécions avec intérêt la projection des finances communales dans le cahier relatif au plan financier et des tâches 2022-2025. Toutefois, nous nous interrogeons tout de même sur la tendance des totaux des comptes de résultats qui, d'un bénéfice de 143'162 francs passerait en 2025 à plus d'un demi-million de francs de déficit. De quoi nous laisser songeurs quant à l'issue de la décision que notre Assemblée pourrait prendre ce soir au point suivant de l'ordre du jour.

Pour conclure, sachez que le PSLT soutient le budget 2022 que le Conseil communal nous présente ici et acceptera à l'unanimité son arrêté d'adoption. »

La présidente : « Mesdames, Messieurs, j'ai peut-être commis une erreur. J'aurais dû expliquer au début la façon dont nous allions procéder pour étudier le budget. Je corrige donc maintenant en précisant que nous avons parlé du budget en général et que nous l'étudierons cahier par cahier en indiquant les numéros de page, hormis le cahier 4.2, soit la qualification fonctionnelle que nous traiterons chapitre par chapitre. Je demanderai à ce moment-là que chacun pose sa ou ses question(s) lors de l'examen du cahier. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

La présidente procède à la lecture cahier par cahier.

Cahier 3

Vincent Mendy (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à la page 72, art. 61550 Places de stationnement, « Activités liées à l'exploitation des parkings de La Tène ». Le personnel affecté à cette fonction s'élève à 0.18 EPT (sans le temps de contrôle des ASP) ». Nous nous demandons où le contrôle des ASP a été budgétisé. »

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, sauf erreur, il est comptabilisé dans le poste ASP dans la sécurité publique. C'est le poste ASP qui n'a pas été séparé dans les différentes sous-activités. »

Cahier 8

Vincent Mendy (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à la page 151, il est indiqué « Toutefois, le Conseil communal est d'avis que la commune doit continuer d'investir dans ces patrimoines et d'autres mesures seront identifiées pour permettre de garder une situation financière convenable sur la durée. »

Notre question est de savoir si le Conseil communal a déjà identifié quelques-unes de ces mesures ? »

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, non, aucune mesure n'a été identifiée à ce jour. Il s'agit d'indiquer, dans cette phrase, que l'examen détaillé du budget 2023-2025 n'a pas encore fait l'objet de réflexions. Ce sont les mesures que nous prenons d'année en année lors de l'établissement des budgets, qui ajusteront le résultat. C'est pour cette raison que lors de mon introduction, j'ai parlé d'un exercice théorique et il n'y a pas eu de réflexions approfondies pour équilibrer ou améliorer certains postes dans ces planifications étant donné les variabilités des situations actuelles ou en temps normal. »

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous témoignez envers le Conseil communal et le projet de budget qui vous est présenté. Je remercie aussi notre service Finances qui a fait un énorme travail, l'administrateur ainsi que tout le personnel communal pour l'établissement de ce budget et pour les chiffres qui le composent. Merci. »

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la diminution du coefficient fiscal de 71 à 69 points

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, suite au budget présenté avec un bénéfice de 140'000 francs et suite aux années précédentes ayant présenté des comptes bénéficiaires, nous avons indiqué, dans le rapport des comptes 2020, que nous allions réfléchir à l'ajustement du coefficient fiscal pour l'année 2022.

C'est chose faite et nous vous proposons une baisse de 2 points par rapport au taux en vigueur depuis 2015. Je rappelle qu'en 2015, le coefficient fiscal a subi une forte hausse de 15 points afin de renflouer les caisses de la commune qui étaient à zéro et afin de survivre les années suivantes.

L'effet de la hausse du coefficient fiscal a été positif et nous sommes aujourd'hui dans une situation plus correcte au niveau financier. Nous souhaitons proposer à la population une baisse de 2 points du coefficient fiscal pour la remercier de tous les efforts consentis ces 6-7 dernières années.

La baisse de 2 points du coefficient fiscal est déjà prise en considération dans la planification financière qui vous a été remise. De plus, comme l'a relevé la commission financière, les comptes sont souvent meilleurs que le budget. Par conséquent, nous avons pensé qu'il était supportable de diminuer le coefficient fiscal de 2 points dès l'année 2022. Merci. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Daniel Jolidon (PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission financière, à l'unanimité, vous recommande d'accepter la diminution d'impôt de 2 points demandée.

Elle constate, à l'instar du Conseil communal :

- que la situation est propice après 4 belles années à bénéfices ; même le Covid n'a pas l'air d'impacter les résultats de 2021
- que le budget 2022 présente déjà un point d'impôt de bénéfice et pense que comme à son habitude, le Conseil communal a été prudent dans les estimations financières (ce qui est tout à son honneur) et que l'expérience montre que le résultat aux comptes est toujours meilleur que celui du budget
- qu'après l'augmentation drastique de 15 points, il est normal, alors que les efforts consentis ont porté leurs fruits au-delà des espérances, que la population reçoive en retour le bénéfice de ces bons résultats
- l'éventuelle fusion n'a pas (et ne doit pas) peser sur cette décision, car beaucoup d'eau va encore couler sous les ponts avant qu'elle influence les décisions politiques de notre commune. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Jean-Luc Bulliard (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 6 décembre 2021, l'Entente de La Tène a débattu de ce dossier, relatif à la diminution du coefficient fiscal appliqué aux personnes physiques, de 71 à 69 points.

Relevons que même si cette volonté de diminution du coefficient fiscal est ambitieuse, il apparaît néanmoins comme justifié qu'en fonction de la situation financière actuelle de la commune et de la série de résultats positifs des comptes toutes ces dernières années, il soit procédé à une diminution de l'effort fiscal pour l'ensemble des contribuables laténiens, après l'augmentation de 15 points du coefficient en 2015.

De plus, considérant que les résultats des comptes sont le plus souvent meilleurs que les prévisions du budget, le coup apparaît jouable. Espérons toutefois que nous n'aurons pas une mauvaise surprise lors de l'examen des comptes.

Les conséquences liées à l'éventuelle prochaine fusion ont été soulevées. Ne biaise-t-on pas les données en possession des communes ? Non a-t-il été conclu. Tout d'abord, le processus de fusion n'en est qu'à ses débuts et il ne serait pas considéré comme pertinent d'adapter notre comportement à ce qui ne reste qu'un projet. Ensuite, en baissant le coefficient fiscal de deux points et en observant le coefficient actuel des autres communes concernées, nous allons apparemment plutôt dans le bon sens. Mais de toutes façons, les comparaisons sont complexes en l'état et il est à l'évidence prématuré de procéder à cet exercice.

Par conséquent et vu ce qui précède, les membres de l'Entente de La Tène ont accepté à l'unanimité cette diminution du coefficient fiscal. Merci. »

Maurice Binggeli (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PSLT, lors de sa séance du 9 décembre, a débattu au sujet du contenu et de la proposition du Conseil communal de baisser de 2 points le coefficient fiscal.

Je vous fais lecture de la synthèse des réflexions que ce rapport a suscitées auprès des membres du parti socialiste.

Une première lecture nous a fait penser à une annonce publicitaire du casino de Neuchâtel. Nos prévisions budgétaires foncent vers le rouge foncé et le budget 2022 n'est bénéficiaire que par un prélèvement de 1 point d'impôt sur la réserve de l'évacuation des déchets ménages (point 11 de l'ordre du jour de ce soir) et la proposition du Conseil communal équivaut à jouer sur l'avenir en contredisant grossièrement son plan financier et des tâches 2022-2025, élément fourni dans le budget traité ce soir. On peut vraiment se poser la question : « A quoi sert ce PFT ? Sinon à l'ignorer le soir même de sa présentation...

- en 2023, le PFT nous annonce un déficit de plus de 370'000 francs, qui va monter à plus de 530'000 francs en 2025
- la fortune, elle, augmente mais comme le précise le rapport, en grande partie grâce à la réévaluation du patrimoine administratif, puis lors d'une dissolution partielle de la réserve de politique conjoncturelle

De plus, le rapport est rédigé comme si les effets du Covid étaient déjà absorbés et terminés pour l'année 2022 et les suivantes, ce qui n'est absolument pas le cas.

Cette proposition est contraire à toute logique économique et sociale. Il n'est certainement pas inutile de rappeler ici que le gain fiscal annuel pour un couple marié serait, avec une baisse de 2 points d'impôt, d'une centaine de francs pour un revenu imposable de 70'000 francs et de 457 francs pour un revenu imposable de 200'000 francs.

Dans le cas d'une baisse du taux fiscal, ce sont toujours les hauts revenus qui en sont les principaux bénéficiaires.

Nous voyons également que pour compenser cette perte de revenu fiscal, les mesures envisagées s'orientent plutôt vers une augmentation des taxes. Là aussi, il est bon de rappeler que cette manière de faire favorise à nouveau les hauts revenus. L'augmentation de 100 francs d'une taxe n'a pas le même impact pour un revenu annuel de 70'000 francs que pour un revenu de 200'000 francs.

Un autre point de notre réflexion et pas des moindres, est la situation fiscale de la commune de La Tène face à celle de Saint-Blaise. Une éventuelle future fusion sera plus facile à « vendre » si le taux fiscal en vigueur dans les futures communes sœurs ne sont pas trop différents.

Face à cette analyse réaliste et empreinte de bon sens, vous avez certainement compris que le parti socialiste de La Tène ne peut en aucun cas soutenir la proposition du Conseil communal et la rejettera à l'unanimité de ses membres. »

José Luis Geijo (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 10 décembre dernier, la section Vert'libérale de La Tène a examiné avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la diminution du coefficient fiscal de 71 à 69 points.

Ce n'est un secret pour personne et il n'est pas opportun de s'étendre là-dessus, le canton de Neuchâtel et notre commune ne sont pas parmi les entités les moins voraces en termes d'impôts. Toute diminution, même timorée, est donc bienvenue. Cette période étant particulièrement difficile pour la population, un petit coup de pouce est bienvenu.

L'analyse du budget 2022 nous montre que cette diminution du coefficient fiscal entraînera un faible déficit supportable des finances communales en 2022.

Le plan financier, lui, est moins flatteur, mais nous le jugeons vraiment trop pessimiste au vu des résultats des années précédentes.

Au total, nous sommes donc convaincus que nous pouvons nous permettre cette diminution d'impôt et nous voterons dans ce sens.

Mais c'est également un message fort que nous donnons au Conseil communal. Il lui appartient de continuer à équilibrer le budget les années suivantes sans remonter le coefficient fiscal. Nous suivrons donc ce dossier de très près. Merci pour votre attention. »

Vincent Mendy (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous sommes dans l'un des cantons où l'on paie le plus d'impôts et notre commune, avec son coefficient fiscal de 71% du barème cantonal, s'est classée 11^{ème} sur 27 communes neuchâteloises dont les coefficients varient entre 63 et 79 points.

Il est clair qu'une baisse des recettes fiscales générerait un déficit budgétaire du compte de fonctionnement d'environ 210'000 francs, selon le rapport du Conseil communal. Mais reconnaissons-le, notre fiscalité est relativement lourde.

De plus, cela faciliterait – même si c'est dans un futur lointain – le projet de fusion avec les communes voisines, notamment Saint-Blaise qui a un coefficient fiscal de 64 points.

D'ailleurs, la situation financière de 2015, qui justifiait l'augmentation considérable du coefficient fiscal de la commune, n'est plus d'actualité. La santé financière de la commune s'est progressivement améliorée. La commune pourrait donc se permettre un ajustement raisonnable du coefficient fiscal pour amener une bouffée d'air à la population laténienne qui en a tant besoin.

Notre groupe a accepté cette proposition de réduction du coefficient fiscal de 2 points à l'unanimité des membres présents à sa séance de préparation du 6 décembre 2021. Il tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour cette initiative et la bonne présentation du rapport. Je vous remercie. »

Jérôme Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR est satisfait, le groupe PLR est même heureux, je dirais même plus, le groupe PLR est comblé ! Le traineau est farté, les rennes sont attelés, Rudolf et son nez rouge en tête, c'est Noël avant l'heure, on peut dire qu'aujourd'hui, voyant les points à l'ordre du jour de notre séance, et plus particulièrement celui-ci : le petit Conseil communal Noël est descendu du ciel avec ses baisses de redevances par milliers et même son petit soulier !

Plus sérieusement, un grand merci au Conseil communal de répondre à nos attentes, à nos demandes de 2019 (motion en juin et arrêté en septembre), nous qui réclamons rarement quelque chose à l'Etat alors que le tout-état est devenu pratiquement un mode de penser dans notre société.

En effet, dans notre société, nous sommes loin de la célèbre citation de John Fitzgerald Kennedy, prononcée lors de son discours d'investiture le 20 janvier 1961 et souvent citée par les PLR car elle correspond bien à notre vision politique faite de liberté et de responsabilité, d'où l'adage – on le trouve sur certains masques – « libre et responsable ». Pour rappel, JFK a dit « Et donc vous, mes compatriotes américains, ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays. Mes concitoyens du monde, ne vous demandez pas ce que les États-Unis feront pour vous, mais plutôt ce, qu'ensemble, nous pouvons faire pour la liberté des hommes et des femmes. » Et bien, il y a un domaine pour lequel le groupe PLR ne suit pas la devise du 35^e président des Etats-Unis, c'est le domaine fiscal. Dans ce domaine, une fois n'est pas coutume, nous attendons quelque chose de l'Etat, des collectivités publiques, que la quote-part fiscale baisse quand c'est possible.

Nos concitoyennes et concitoyens ont fourni de gros efforts depuis la hausse de 15 points du coefficient en 2015 et il est juste de les récompenser de ces efforts. Nous avons, de haute lutte – quelques-uns s'en souviennent – réussi en 2019, à faire baisser le coefficient de 72 à 71 points en annonçant que nous allions revenir chaque année avec un arrêté pour réduire le coefficient fiscal de 3 points au total, jusqu'à 69. Nous avons suspendu notre programme – avec plus de responsabilités que de libertés – en 2020 en raison de la pandémie, pensant judicieux de laisser la poussière retomber après le tsunami Covid de mars, avril et mai 2020. Aujourd'hui, c'est le Conseil communal qui revient sur cette thématique et nous le remercions sincèrement.

Nous espérons que les autres groupes soutiendront cette baisse fiscale raisonnée et raisonnable à nos yeux. Nous avons compris que c'était majoritairement le cas et nous en sommes très heureux. Évidemment, on ne se refait pas, notre groupe restera à l'affut sur la question fiscale, comme sur la maîtrise des finances d'ailleurs, car comme nous le disions en 2019, sur le plan suisse, selon les chiffres de l'OFS que nous avons cités, notre commune se place au 2'100^{ème} rang sur 2'200 communes au niveau suisse et nous devons toujours le garder en tête.

Nous n'hésiterons pas à demander d'autres baisses si la situation le permet et si les finances communales sont maîtrisées.

En résumé, vous l'aurez compris, le groupe libéral-radical soutiendra la proposition du Conseil communal à l'unanimité. Merci de votre attention. »

✎ Arrivées de Denis Perrinjaquet et Armand Ducraux.

La majorité passe à 20.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 30 voix pour et 8 voix contre.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre soutien et de la confiance que vous nous témoignez dans cette belle ambition de baisse fiscale et de continuité budgétaire. Merci. »

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à l'évacuation et au traitement des eaux

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je prends la parole pour laisser notre chef des finances reposer sa voix puisqu'il prendra encore la parole pour d'autres points ce soir.

Nous vous proposons une baisse de la taxe couvrant les coûts liés à l'évacuation et au traitement des eaux, induite par des phénomènes financiers réjouissants, principalement en lien avec la baisse des charges.

Il s'agit d'un compte autofinancé, qui comme son nom l'indique, doit en principe tendre à l'équilibre du compte. Jusqu'à il y a peu, ce compte était déficitaire. Toutefois, les finances se sont améliorées et il est donc temps d'adapter une nouvelle fois cette taxe avec une certaine prudence. Même si les charges liées à la STEP sont à la baisse, elles deviendront plus importantes avec le temps, mais jamais à un niveau connu jusqu'à maintenant, sachant que la STEP a été remise à niveau pour les 15 prochaines années.

Je suis à votre disposition pour toutes les questions éventuelles. Merci. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Ted Smith (PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal explique que légalement, nous devons baisser la taxe d'épuration car nous ne pouvons pas capitaliser dans les réserves sans investissements en face. En même temps, il faut éviter de changer trop souvent, en hausse comme en baisse ladite taxe. Actuellement, l'amortissement de la STEP est terminé. De futurs investissements sont prévus à moyen terme, mais pas encore au stade d'une planification. On peut donc prévoir une baisse durable pour quelques années à venir.

Un des commissaires s'est demandé s'il existe un lien entre le prix de l'eau (ou de l'épuration) et la consommation. En fait, les entreprises sur notre territoire sont de grandes consommatrices d'eau et contribuent massivement aux réserves en conséquence. Ce sont elles qui déterminent le volume d'eau total, et donc aussi le montant de la taxe. On ne prévoit donc pas une augmentation de la consommation suite à une baisse de la taxe, sauf si les industriels décident d'augmenter la production.

C'est avec ces informations que les membres de la commission financière ont approuvé à l'unanimité l'adaptation de la taxe de l'épuration à 1.60 franc le m³. Merci. »

Isabelle Paroz (PLRT), au nom de la commission des infrastructures : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission des infrastructures remercie le Conseil communal pour son rapport.

Les membres présents ont examiné le rapport concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à l'évacuation et au traitement des eaux.

La nouvelle loi sur la taxation des entreprises a été soulevée, mais n'aura aucune influence sur les chiffres annoncés dans le présent rapport.

La commission a exprimé un préavis favorable à cette adaptation. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en cette période de l'Avent, l'ELT a examiné avec d'autant plus d'attention, cette proposition de cadeau de Noël sous forme d'un ajustement de la taxe couvrant les coûts liés à l'évacuation et au traitement des eaux.

Comme une commune n'a pas pour vocation des créer des réverses superflues, il est parfaitement normal que le fonds de réserve épuration soit ajusté à la réalité, tout en tenant compte des investissements futurs pour l'amélioration du système de séparation et d'évacuation des eaux contribuant ainsi à la protection de l'environnement.

C'est donc à l'unanimité des membres présents lors de notre séance de préparation du 6 décembre écoulé que cette adaptation de taxe a été acceptée. »

Daniel Jolidon (PLRT) au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PLRT a analysé le rapport et l'arrêté demandant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à l'évacuation et au traitement des eaux. Il se réjouit de cette baisse de 50 centimes et acceptera à l'unanimité cette demande. Il se réjouit d'autant plus que contrairement à bien des fois, une diminution d'impôts n'est pas contrebalancée par une augmentation de taxes. »

Bruno Gomes (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 10 décembre dernier, la section Vert'libérale de La Tène a examiné avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à l'évacuation et au traitement des eaux.

Nous avons apprécié que le fonds de réserve épuration 2900200 indique ainsi un excédent au bilan de 1'333'005.31 francs au 31 décembre 2020.

Nous acceptons la proposition de Conseil communal d'adapter la taxe pour l'évacuation et le traitement des eaux de 2.10 francs à 1.60 francs/m³ (hors TVA).

Toute petite diminution de taxe est toujours bienvenue et bonne à prendre.

La section Vert'libérale de La Tène accepte le projet concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à l'évacuation et au traitement des eaux. Merci de votre attention. »

Tristan Amez-Droz (Les Vert·e·s), au nom des Vert·e·s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, c'est avec enthousiasme que le groupe des Vert·e·s de La Tène a, lors de sa séance de préparation, pu accepter à l'unanimité des membres présents la proposition de baisse de la taxe sur l'eau.

Nous nous réjouissons également des travaux de modernisation de la STEP et de ceux du séparatif sur le territoire communal, 2 mesures concrètes bénéfiques à notre environnement. Merci de votre attention. »

Philippe Mattmann (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PSLT s'est retrouvé le 8 décembre 2021 pour débattre de ce dossier.

Il a été accepté à l'unanimité par les membres présents.

Le PSLT se réjouit de la baisse de la taxe qui passe ainsi de 2.10 francs à 1.60 francs. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci. »

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la diminution du taux de couverture par l'impôt du 73010 (gestion des déchets ménages)

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme annoncé dans la présentation du budget, ce point a déjà été inclus dans le budget 2022.

S'agissant de la gestion des déchets ménages, une couverture des charges de la gestion des déchets existe par l'impôt, à hauteur de 30%. La loi actuelle sur les déchets, permet de prévoir un taux de couverture situé entre 20 et 30%. Dans notre commune, nous sommes à 30%.

La future loi, pas encore votée mais faisant partie du paquet fiscal approuvé par le Grand Conseil ces dernières années, devait entrer en vigueur en 2021. Elle a ensuite été repoussée en 2022 et est maintenant planifiée pour 2023. Toutefois, comme elle n'a pas encore été votée, nous ne sommes pas certains qu'elle entrera en vigueur en 2023.

Cette loi prévoit différents projets. L'un d'eux envisage d'autoriser un taux de couverture entre 0 et 10% par l'impôt. Ce qui est proposé aujourd'hui est d'abaisser le taux de couverture de 30% à 20%, afin de ne pas avoir une baisse brutale lors de l'entrée en vigueur de la future loi. Ce taux reste dans la marge du taux actuel et se rapproche de la future loi.

L'impact sur les comptes de fonctionnement est qu'il y aura une charge en moins à hauteur de 50'000 francs. Toutefois, nous possédons une réserve s'élevant à 250'000 francs à fin 2020 et qui sera légèrement plus élevée à fin 2021. Cette réserve est trop élevée par rapport à la charge de ce compte. Le service des communes nous a demandé de diminuer cette réserve.

Par conséquent, nous proposons d'abaisser le taux de couverture à 20%, mais de ne pas augmenter la taxe pour la population. La différence sera prélevée dans la réserve, à hauteur d'environ 50'000 francs. La réserve pourra ainsi être abaissée d'année en année, tout en conservant une taxe déchets identique durant 2 ans, voire plus.

Par ce jeu entre le taux de couverture et le prélèvement à la réserve, nous voulions éviter de faire le yoyo avec le montant de la taxe d'année en année. Je vous remercie. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa dernière séance, votre commission s'est penchée sur ce rapport hautement technique et qui peut paraître compliqué à première vue.

La commission financière, en a fait fi et a bien compris le fait que cette variation de taux et son impact négatif sur les finances communales sera compensée par un prélèvement sur une réserve qui semble assez dotée pour permettre d'en neutraliser les effets.

Donc c'est pour retarder la réduction du taux actuel de 30% à un taux allant de 0% à 10% demain que la proposition est faite de baisser ce taux à 20% afin de respecter la loi actuelle et d'avoir plus tard un changement plus léger pour les ménages.

Afin de pouvoir conserver cet avantage financier pour les ménages, la réserve existante sera utilisée jusqu'en 2023 en tout cas pour retarder l'augmentation des coûts pour les ménages de la commune, soit environ une quarantaine de francs par ménage.

Même si cela me fait un peu de mal à l'accepter, votre commission s'est prononcée avec une rigueur toute soviétique, de manière unanime et positive pour cette proposition et vous recommande d'en faire de même. Merci. »

Raphaël Kummer (PLRT), au nom de la commission réglementaire : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance - en ligne - du 8 décembre dernier, la commission réglementaire s'est penchée sur la proposition du Conseil communal de réduire le taux de couverture par l'impôt du poste 73010 (Gestion des déchets ménages). Le Conseil communal propose de passer le taux de couverture de 30% à 20% dans le but d'anticiper l'arrivée d'une nouvelle loi actuellement en discussion au Grand Conseil.

La commission s'est prononcée à l'unanimité de ses membres présents en faveur de ce changement.

J'en profite également pour remercier l'administration communale qui a rendu possible cette séance en ligne, sans quoi la commission n'aurait pas eu le quorum pour siéger. Je vous remercie pour votre attention. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Daniel Jolidon (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le rapport et l'arrêté concernant la diminution du taux de couverture par l'impôt du poste 73010 (Gestion des déchets ménages) de 30 à 20% ont fait l'objet de quelques discussions et questions de la part du PLRT. S'il trouve bien de devancer un changement de loi cantonale qui devrait être décidé en 2022 et de puiser dans la réserve qui est richement dotée pour atténuer l'impact d'une augmentation de 40% de la taxe déchets, il s'est demandé s'il n'aurait pas été plus sage d'habituer le portemonnaie des ménages en augmentant ladite taxe de 10% l'an en compensant la différence avec la réserve. Mais comme la décision au niveau cantonal n'est pas prise et que, le cas échéant, un nouvel arrêté nous sera soumis en 2022, il est préférable d'attendre avant d'éventuellement changer les règles du jeu.

C'est donc à l'unanimité que le PLRT soutiendra la proposition faite par le Conseil communal. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, se basant sur les données très bien présentées dans le rapport ainsi que les informations complémentaires de notre représentant à la commission financière, lors de la séance de l'Entente, les membres présents ont décidé pour la prise en considération de ce rapport et ont accepté le projet d'arrêté à l'unanimité. »

Patrick Albert (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 10 décembre dernier, le parti Vert'libéral de La Tène a examiné avec attention le rapport concernant la diminution du taux de couverture par l'impôt du poste 73010 (Gestion des déchets ménages).

Il s'agit donc d'anticiper la modification à venir de la loi cantonale sur le traitement des déchets en baissant le taux de couverture par l'impôt dudit poste à 20%, tout en maintenant le montant de la taxe déchets au niveau actuel, ceci en puisant dans la réserve de financement spécial.

Cette proposition n'a pas suscité de grands débats au sein de notre groupe et c'est donc à l'unanimité que celui-ci s'est prononcé en faveur de ce rapport. Merci. »

Tristan Amez-Droz (Les Vert·e·s), au nom des Vert·e·s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 6 décembre, les membres des Vert·e·s de La Tène ont pu débattre de la proposition du Conseil communal sur la diminution du taux de couverture par l'impôt des coûts engendrés par l'élimination des déchets des ménages. La proposition a rapidement trouvé un écho favorable. C'est pourquoi nous accepterons cette proposition. Nous sommes heureux de voir appliqué le principe du pollueur payeur.

Nous remercions le Conseil communal de prendre les devants du canton sur ce dossier. Merci de votre attention. »

Denis Perrinjaquet (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous prie de m'excuser pour mon méchant retard ce soir.

Le PSLT s'oppose à une diminution de la participation de l'impôt – surprise – au financement de la gestion des déchets urbains en passant d'une part de 30% à 20%.

Il est convaincu que l'optimisation de la gestion des déchets doit passer par l'action de la commune et non par l'action individuelle. Certes, la taxe de base restera inchangée dans la simulation financière développée dans l'excellent rapport du Conseil communal.

Cela n'a cependant été possible qu'avec un artifice comptable, en comblant la diminution du montant financé par la part de l'impôt en puisant dans le fonds pour les financements spéciaux. Ce dernier fonds doit être ramené au plus près de zéro. Cette opération est néanmoins faisable sans changer la participation de l'impôt au financement de la gestion des déchets urbains. Dans ce cas, c'est la taxe de base qui aurait pu être baissée de 102 francs à 83 francs, soit une diminution de l'ordre de 20%.

Faut-il vous rappeler que cette taxe est prélevée auprès du propriétaire du logement, respectivement de la régie ou de la gérance en charge de la gestion de celui-ci, et donc par définition une personne seule dans un logement paie le même montant de la taxe de base qu'un logement occupé par plusieurs personnes.

Le PSLT considère donc que la taxe ne tient pas compte des revenus des personnes et a en outre peu d'effets sur les comportements individuels. A contrario, lorsque les coûts reposent sur les communes, ces dernières ont tout à gagner à réduire les frais d'infrastructures, de transports et donc à optimiser la gestion des déchets.

Pour toutes ces raisons, le PSLT invite le Conseil général à ne pas baisser la participation de l'impôt au financement de la gestion des déchets urbains.

Ce domaine de financement ressort du principe du pollueur payeur. La taxe de base et son financement par l'impôt n'a que pour seul objectif de financer des infrastructures et des services. Et ces prestations n'ont rien à voir avec la quantité de déchets produits.

Le groupe PSLT refusera cet arrêté. Merci de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 31 voix, 6 voix contre et 1 abstention.

12. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création des fonds des routes, d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées et claires

La présidente : « Mesdames, Messieurs, ce point nécessite l'approbation de votre Autorité pour 2 arrêtés et 3 règlements. Nous procéderons de la manière suivante. Dans un premier temps, nous traiterons l'arrêté en annexe 1 et les 3 règlements dont il est question. Si l'un ou l'autre de ces documents, arrêté ou règlement devait faire l'objet d'un ou plusieurs amendements, je vous prie de m'en faire part avant le vote d'entrée en matière de l'arrêté annexe 1 et de m'en transmettre le ou les versions.

S'agissant des rapports dont les commissions et les groupes voudront nous faire part, il serait opportun, dans la mesure du possible, qu'ils traitent de l'ensemble des documents. Je donnerai la parole, comme à l'accoutumée, au Conseil communal, aux commissions, aux groupes et ouvrirai une discussion générale. A la suite de cela, nous voterons l'entrée en matière de l'arrêté en annexe 1, en entendrons la teneur et procéderons au vote. Nous traiterons ensuite chaque règlement séparément sans entrer en matière mais en passant directement au vote de chacun d'eux. Nous terminerons ce point 12 de l'ordre du jour en traitant l'annexe 2 par la procédure habituelle.

J'espère que les choses sont claires et vous conviennent. »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il s'agit, dans ce dossier, d'un exercice purement comptable, même s'il y a 5.5 millions de francs en jeu, il n'y a aucun impact sur les finances communales. Le but est de remplacer une ligne qui est une réserve de financement spécial au bilan par 3 lignes qui sont 3 fonds. L'idée est d'avoir un fonds associé pour chaque domaine représenté par la taxe d'équipement, en l'occurrence les routes, l'eau potable et les eaux usées.

Actuellement, nous avons une seule réserve de financement spécial, alimentée par les taxes d'équipement prélevées lors de constructions ou autres travaux de propriétaires. La perception des taxes ne changera pas. A la perception de ces taxes, au lieu d'aller dans un seul fonds, elles seront ventilées dans 3 fonds, à 50% pour les routes, 20% pour l'eau potable et 30% pour les eaux usées.

Au final, cela revient au même et le changement n'interviendra que dans l'utilisation. Lors de la construction d'une route, nous pourrions prélever dans le fonds des routes un certain montant par rapport aux investissements prévus. Il en sera de même pour les investissements relatifs à l'eau potable ou encore ceux relatifs aux eaux usées.

Ces modifications sont demandées par la LFinEC et MCH2. Nous nous mettons donc en règle par rapport à ces fonds et chacun d'entre eux doit avoir un règlement, raison pour laquelle votre Autorité a 3 fonds à approuver, qui sont à 98% identiques et basés sur la proposition faite par le service des communes. Je vous remercie de votre attention. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Pascal Vaucher (ELT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission financière a étudié le rapport concernant la création des fonds des routes, d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées et claires lors de la séance du 30 novembre dernier.

Le but est de transformer la réserve d'équipement en trois fonds distincts affectés à des tâches spécifiques et de répartir les montants prélevés par la taxe d'équipement selon un taux d'affectation dans ces trois fonds.

Ceci permettra de clarifier l'utilisation de ces fonds.

C'est à l'unanimité que les membres de la commission financière ont donné un préavis favorable à ce rapport. »

Michel Muster (PSLT), au nom de la commission règlementaire : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission règlementaire s'est réunie le 8 décembre dernier pour débattre de ce sujet.

La taxe d'équipement à laquelle toute nouvelle construction est soumise approvisionne un fonds unique sans qu'aucune base légale ne définisse la répartition, tel que vient de le rappeler le conseiller communal Yannick Butin.

Pour remédier à cela, 3 nouveaux fonds sont créés, à savoir le fonds pour les routes à hauteur de 50%, le fonds pour les eaux claires à 20% et le fonds pour les eaux usées à 30%.

Pour ce faire, 2 arrêtés et 3 règlements nous été soumis. Du premier arrêté découlent les 3 règlements suivants :

- le règlement concernant le fonds des routes
- le règlement concernant le fonds d'approvisionnement en eau
- le règlement concernant le fonds d'évacuation des eaux usées et claires

Nous avons étudié la rédaction de ces articles et il nous est apparu que pour le premier arrêté, il n'y avait rien à relever et de ce fait, la commission règlementaire vous propose de l'accepter en l'état.

Toutefois, s'agissant des 3 règlements (annexes 3, 4 et 5), il y a lieu de corriger quelques formulations.

Pour les 3 règlements, à l'article premier, al.1, il est mentionné : « *Le Conseil communal peut constituer un fonds...* ». Nous suggérons la formulation suivante pour les 3 règlements : « *Le Conseil communal constitue un fonds...* »

Pour le règlement du fonds d'approvisionnement en eau (annexe 4), l'art. 3 al. 2 mentionne : « *Le prélèvement au fonds s'effectuera...* ». Nous proposons la formulation suivante : « *Le prélèvement au fonds s'effectue...* »

Nous proposons la même formulation pour le règlement du fonds d'évacuation des eaux usées et claires (annexe 5) à l'art. 2 al. 4, qui est en réalité l'al. 3 afin de remplacer la conjugaison au futur par une conjugaison au présent : « *Le prélèvement au fonds spécial s'effectue...* » Par conséquent, l'art. 2 al. 4 devient art. 2 al. 3.

Nous proposons ces amendements à votre Autorité ce soir et je les remets à la présidente du Conseil général, qui se débrouillera. La présidente était dans la commission et c'est elle qui a rédigé le rapport.

L'arrêté concernant la répartition des taxes d'équipement définies dans les règlements d'aménagement de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre (annexe 2) spécifie les taux de répartition, qui, soit dit en passant, font référence à des intentions du Canton. Le fonds unique est dissout et les 3 nouveaux fonds sont créés. Merci de votre attention. »

Philippe Mattmann (PSLT), au nom de la commission des infrastructures : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission des infrastructures s'est retrouvée le 2 décembre.

Les permis de construire sont soumis à des taxes d'équipement qui peuvent atteindre une grande somme. Sur le compte il y a environ 5.5 millions de francs. Il n'y a pas de base légale pour répartir cette somme. Le projet est de diviser sur trois différents fonds :

- le fonds des routes
- le fonds d'approvisionnement en eau
- le fonds d'évacuation des eaux usées et claires

Les détails à régler sont que les demandes de crédit soient au budget puis amorties.

Les deux projets d'arrêtés sont approuvés par les membres présents de la commission. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Manuel Carneiro Costa (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, c'est lors de sa dernière séance du jeudi 9 décembre 2021 que le groupe PSLT a débattu du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création des fonds des routes, d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées et claires.

C'est à l'unanimité des membres présents que le groupe PSLT approuve ce rapport sans grandes discussions ni débats sur son contenu. Merci. »

Tristan Amez-Droz (Les Vert·e·s), au nom des Vert·e·s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Vert·e·s de La Tène s'est penché sur la création des fonds liés aux différentes infrastructures. Nous voyons du positif dans cette évolution et nous allons donc accepter à l'unanimité la proposition qui nous est faite.

Nous nous permettons de soulever la possibilité d'un taux de prélèvement de 50% maximum du montant brut des investissements. Nous attendons du Conseil communal une utilisation parcimonieuse et réfléchie de ces fonds afin de pérenniser le financement de nos équipements. Merci de votre attention. »

Patrick Albert (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 10 décembre dernier, le parti Vert'libéral de La Tène a examiné avec attention le rapport du Conseil communal concernant la création des fonds des routes, d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées et claires.

Les motivations du Conseil communal ont déjà été présentées et je ne reviendrai pas dessus afin de gagner du temps. Je précise que cette proposition relativement technique est motivée par des considérations de clarification des règles d'alimentation et d'utilisation de la réserve de la taxe d'équipement et de raccordement, n'a pas suscité de grands débats au sein de notre groupe et c'est donc à l'unanimité que celui-ci s'est prononcé en faveur de ce rapport. Merci. »

Ted Smith (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il s'agit d'un sujet hautement technique que les docteurs ès sciences financières dans notre groupe ont étudié avec attention. Les autres membres, un peu largués c'est vrai, ont suivi leur recommandation d'accepter le rapport concernant la création des fonds et nous vous recommandons de faire de même. Merci. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, heureusement que j'ai écrit mon texte avant toutes ces explications. Avec l'al. 2 qui devient 1 et des trucs comme ça, cela aurait été compliqué.

Basé sur les données très bien présentées dans le rapport ainsi que les informations complémentaires de nos représentants au Conseil communal, respectivement à la commission financière, lors de la séance de l'Entente de La Tène, les membres présents ont décidé pour la prise en considération de ce rapport et ont accepté le projet d'arrêté à l'unanimité. »

La présidente : « Mesdames, Messieurs, au vu des rapports des commissions et des groupes, nous constatons que des demandes d'amendements ont été déposées.

Chaque règlement subit une modification à l'art. 1 al. 1 : « *Le Conseil communal constitue un fonds...* ».

Les règlements annexe 4 et annexe 5, à l'art. 3 al. 2, le futur est remplacé par le présent : « *Le prélèvement au fonds s'effectue...* »

Une erreur de notation dans les alinéas est corrigée à l'art. 2 de l'annexe 5. L'al. 4 devient 3 et l'al. 5 devient 4.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière de l'arrêté (annexe 1) qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

La présidente passe au vote du règlement du fonds des routes amendé (annexe 3) qui est accepté à l'unanimité.

La présidente passe au vote du règlement du fonds d'approvisionnement en eau amendé (annexe 4) qui est accepté à l'unanimité.

La présidente passe au vote du règlement du fonds d'évacuation des eaux usées et claires amendé (annexe 5) qui est accepté à l'unanimité.

La présidente : « Parfait, vous avez bien fait les exercices. On passe à la main gauche. »

La présidente passe au vote de l'entrée en matière de l'arrêté (annexe 2) qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je voulais vous remercier et bravo pour l'exercice physique. »

13. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le programme de législature 2021-2024

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, fondé sur une vision globale de l'avenir de La Tène, tout en tenant compte des préoccupations actuelles, ce programme de législature décline les différentes actions prioritaires que le Conseil communal prévoit de mener ces prochaines années avec l'appui de l'administration communale.

Ce programme de législature s'adresse donc avant tout au Conseil général, avec lequel le Conseil communal souhaite travailler en partenariat, mais il s'adresse évidemment aussi à la population de La Tène et au grand public pour communiquer les axes de travail pour les trois prochaines années, et au-delà.

Une vision globale qui assure la cohérence et la convergence des actions, doit avoir un impact majeur sur la gestion et la mise en œuvre dans son ensemble. Cette vision est élaborée sur trois axes :

1. Qualité de vie – Développement proportionné et cohésion sociale
2. Prospérité – Rayonnement intérieur et extérieur de la commune
3. Transition – Environnement et durabilité

Ces trois axes marquent la volonté de trouver ce subtil équilibre nécessaire entre les activités économiques indispensables au développement socio-économique – sources de nuisances pour les habitants et l'environnement – et un milieu de vie agréable et respectueux des écosystèmes naturels.

Les questions liées à l'aménagement du territoire, les questions liées à la baisse de la consommation d'énergie, les questions liées à la préservation de la biodiversité, les questions liées au soutien des activités culturelles et sportives et enfin les questions liées à la dynamisation du fonctionnement de la commune sont au centre des actions du Conseil communal.

Le Conseil communal compte notamment sur les valeurs, les compétences et les sensibilités de tous les acteurs de la politique communale afin de servir au mieux la collectivité.

Le rôle des sociétés et des associations locales sera également prépondérant. Berceau de la cohésion sociale, elles sont indispensables et se révèlent être un vecteur formidable de valeurs, d'images et de messages.

En résumé, ce programme de législature, coordonné avec les planifications directrices tels que notamment le plan d'aménagement local et le plan communal des énergies, s'inscrit dans une vision globale tenant compte des nécessités actuelles de la population et des besoins des générations futures, en particulier la préservation d'un environnement sain mais dynamique. Merci. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Clémence Planas (Les Vert·e·s), au nom des Vert·e·s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, qualité de vie, prospérité, transition. Le programme de législature 2021-2024 proposé à notre Autorité a de quoi mettre des paillettes dans nos yeux. Mais, il y a souvent un mais, le bonheur fut, hélas de courte durée. A la lecture des premières lignes du programme, les paillettes auraient presque laissé place à des larmes... C'est que les membres du groupe des Vert·e·s de La Tène ont une

haute sensibilité lorsque l'on parle de projets susceptibles d'intenter à la terre nourricière. Il n'a pas fallu parcourir plus de 12 lignes pour que soit évoqué le Pôle de développement économique. Certes, on pouvait s'y attendre. Mais rappelons tout de même qu'un programme de législature est sensé faire rêver celles et ceux qui en prennent connaissance et rappelons encore que pas moins de 200 Laténiennes et Laténiens ont participé à un branle-bas de combat général pour s'y opposer et ce, à l'orée des vacances estivales.

Cela étant dit, passons à la ligne 26. Après les larmes, on aurait presque envie de rire... jaune ! Il est écrit, je cite : « Un défi majeur auquel La Tène est confrontée a trait au changement climatique. La nécessité de penser le territoire en tenant compte de cette nouvelle réalité est ancrée au cœur du programme de cette législature. ». Puis plus bas : « La création d'espaces publics verts dans la commune répond à cet objectif. » Bien. La commune de La Tène ferait-elle désormais dans le greenwashing ? Dans tous les cas, nous sommes ici en présence d'éléments antinomiques frappants, et semble-t-il, pleinement assumés par le Conseil communal. C'est ce qu'on appelle du courage politique. Ou du culot, c'est selon.

Heureusement, la suite du programme de législature présente bel et bien des éléments propices à améliorer la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens et le groupe des Vert·e·s s'en réjouit.

Mais, il y a souvent un mais, si le groupe des Vert·e·s dénonce une ambivalence notoire dans ce programme, il conteste également sa nature formelle. Voilà bientôt 22 ans que nous sommes entrés dans le 21^e siècle. Ne serait-il pas temps d'utiliser la forme épiciène dans les documents officiels communaux, en particulier ceux destinés à être lus par la population ? « La Tène, une commune naturellement orientée vers ses habitants ». Un petit « e » entre le « t » et le « s » et voilà que vous incluez les Laténiens et les Laténiennes.

Les Vert·e·s de La Tène demandent donc au Conseil communal de revoir l'introduction de son programme, mais également sa forme, sans quoi, ce programme de législature ne séduira ni les écolos convaincu·e·s, ni celles et ceux qui souhaitent pouvoir encore manger local dans quelques années, ni la gent féminine. Merci. »

Denis Perrinjaquet (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PSLT remercie le Conseil communal pour la qualité de son rapport. Les membres du législatif peuvent ainsi appréhender les souhaits de l'exécutif. Dès lors, il est possible de s'exprimer pour permettre une discussion.

La Tène est-elle consciente de son avenir ?

Sommes-nous capables de comprendre les changements profonds auxquels notre société sera confrontée ?

Dans le dernier paragraphe de votre conclusion, vous terminez par une magnifique phrase, je cite : « Ayons l'audace de réviser et de changer, en bousculant les certitudes d'hier, pour offrir aux générations futures un environnement adapté aux enjeux que l'on croyait lointains mais qui se concrétisent maintenant. »

Bravo, mais comment faire ? Face à ces enjeux qu'il faut concrétiser maintenant, notre ignorance est en grande partie dans les mains des scientifiques et dans la clairvoyance de certains citoyens.

Tout au début du rapport, vous évoquez : « Le défi majeur auquel La Tène est confrontée a trait au changement climatique. La nécessité de penser le territoire en tenant compte de cette nouvelle réalité est ancrée au cœur du programme de cette législature. » C'est une belle constatation !

N'y a-t-il pas contradiction quand vous écrivez plus loin que : « La volonté d'une commune qui joue son rôle clé pour le développement de la région et du canton, doit être plus à l'écoute de l'initiative privée et favoriser l'accueil de places de travail. » Comment peut-on à la fois défendre la prospérité et être soucieux de durabilité, de diversité, de préservation de l'environnement tout en bétonnant à outrance ?

Concernant ce deuxième enjeu, arrêtons d'être hypocrites et en lieu et place du substantif de cet intitulé « prospérité » appelons-le simplement « stabilité ».

Pour espérer un quelconque changement, nous savons que nous devons freiner notre consommation et nous devons croire à un réel projet politique qui conduise les Laténiennes et les Laténiens dans cet avenir plus raisonnable. Merci de votre attention. »

Michel Luthi (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à titre personnel, je trouve que ce rapport est paré de bonnes intentions. Justement, à propos de paré, il y en a un qui m'interpelle au début du rapport où il est notamment dit : « La Tène vise à favoriser une mobilité plus écologique, à aménager des îlots de fraîcheur, à créer un environnement plus en phase avec la nature et ses bienfaits. La création d'espaces publics verts dans la commune répond à cet objectif. Ils offriront aux Laténiennes et Laténiens des lieux agréables, écologiques et connectés à des voies de cheminement pédestres. »

Tout cela est bien beau, mais quand on voit à quelle vitesse nous sommes en train de bétonner et de goudronner les derniers espaces verts de notre commune, je me demande bien comment on va réaliser tout cela.

De toute façon, au final, nous espérons être surpris en bien. »

Jérôme Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLRT est particulièrement content ce soir et une fois de plus, il accueille très favorablement ce programme de législature.

Notre groupe rejoint les avis exprimés au sujet du langage épïcène, qui est une thématique importante. Nous n'irons pas jusqu'à l'orthographe rectifiée, bien que ce soit un débat en cours actuellement. Toutefois, le langage épïcène est un élément important à nos yeux et nous invitons le Conseil communal à effectuer une réflexion plus générale à ce sujet.

D'habitude, les programmes de législature sont souvent indigestes et difficilement lisibles. Notre groupe salue la qualité du document. Des efforts ont été faits au niveau des graphiques et nous trouvons que c'était une très bonne chose.

Nous avons pu constater que chaque objectif présenté est complété par un montant. Ce type de document doit être lisible par le lecteur profane et/ou les citoyennes et citoyens. S'agissant des pictogrammes, nous pouvons adhérer ou pas.

Evidemment, notre groupe n'est pas d'accord sur tout ce qui est proposé. Certains postes ouvriront des débats au moment où le Conseil communal les présentera au législatif et auxquels nous ne pourrions pas adhérer.

Nous sommes très contents d'avoir pu constater que sous le nom de PRIMA, le projet d'enseignement de l'allemand par immersion est une belle nouveauté neuchâteloise, qui a permis d'obtenir le prix du fédéralisme en 2016.

Le projet MAE, qui a été développé dans cet hémicycle et soutenu par notre collègue Céline Cortina est également mentionné dans le programme de législature. Pour nous, ce sont des éléments très importants.

Le pôle de développement économique est un sujet qui fait couler beaucoup d'encre. Plusieurs citoyennes et citoyens ont signé des documents à l'orée de l'été. Notre groupe l'a inscrit dans son programme politique, dès lors que nous soutenons le projet. A ce sujet, nous avons des divergences avec nos collègues d'autres partis. Nous pouvons imaginer, sans greenwashing, que l'on fasse au sein de notre commune des choses qui soient écoresponsables, qui permettent d'avoir de vrais espaces verts, des endroits où il fait bon vivre et des poumons de verdure. Nous y croyons car notre plan d'aménagement local permet aussi d'y travailler. Notre groupe a donc un regard favorable par rapport à ce programme, avec quelques nuances que nous exprimerons au fur et à mesure des débats qui se dérouleront ici. Merci de votre attention. »

La présidente passe au vote de la prise d'acte du rapport, qui est accepté par 31 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

14. Motion des conseillers généraux Belul Bajrami et Patrick Albert (PVL) « Pour une réflexion concernant la mise en place d'un pôle sportif à La Tène, comprenant des terrains de football synthétique, de basketball et de beach-volley »

La présidente donne la parole aux motionnaires.

Belul Bajrami (PVL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'aimerais débiter mon interlocution par une citation de Plutarque : « *Un enfant n'est pas un vase qu'il faut remplir, c'est une plante qu'il faut cultiver.* »

Nous devons nous motiver par cette citation afin d'accomplir notre devoir vis-à-vis de nos jeunes générations.

Offrir la possibilité aux jeunes de profiter de leur jeunesse et de se développer dans des conditions saines et bénéfiques est notre devoir.

Nous sommes tous conscients que les activités sportives offrent de nombreux avantages : occupation, distraction, bénéfiques pour la santé.

Nous avons une jeunesse extraordinaire, mais il faut prendre le temps et le soin de s'en occuper. Pour rappel, ces temps-ci notre commune rencontre des problèmes d'incivilités causées par des groupements de jeunes dans la cour d'école et aux alentours.

Oui... les groupes de travail sont formés et cherchent des solutions afin de recouvrer la paix sociale et afin que nos élèves suivent les cours à l'école dans les meilleures conditions possibles et que nos citoyens ne soient plus dérangés et se sentent en sécurité.

Notre conseiller communal en charge de la sécurité cherche des solutions pour renforcer la sécurité publique, éventuellement en engageant un agent de sécurité publique supplémentaire. Ceci fera certainement l'objet de futurs débats dans cette assemblée.

Mais avant cela, plusieurs idées ont été évoquées lors du dernier Conseil général, (assistant ou éducateur de rue, personne de confiance, grand frère ou mentor, etc.).

Nous avons la chance d'avoir plusieurs clubs, sociétés sportives et culturelles dans notre commune disposant d'un grand savoir-faire.

Je donne comme exemple le FC Marin-Sports, Marin-Basket, Judo club, Club des arts martiaux, ludothèque, tennis club, tennis de table, Animatène et bien d'autres que j'ai oublié de citer.

C'est là que nous pouvons chercher des solutions complémentaires et offrir notre collaboration. Etablissons des partenariats et les résultats viendront.

Notre site de La Tène est un bijou. Le camping, le CIS, le tennis club, la pétanque les terrains de foot, que nous manque-t-il encore ?

Ce que nous semons aujourd'hui, nous le récolterons plus tard, la roue tourne et nous avec.

Donc saisissons l'opportunité et soutenez notre motion. Merci. »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à tout âge, la pratique d'une activité sportive régulière bénéficie au corps et à l'esprit. Nos sociétés locales, sportives ou culturelles, participent à la cohésion et à la bonne santé de notre commune, en créant un pilier de la vie sociale. C'est pour toutes ces raisons que le Conseil communal soutient très activement nos sociétés locales, qu'elles soient sportives ou culturelles, par des moyens logistiques et financiers. Sur notre territoire communal, les sociétés sportives sont nombreuses et variées, tout comme l'offre en salle et terrains de sports, qui sont utilisés très intensément par nos clubs.

Les motionnaires proposent de nouvelles infrastructures intéressantes, ceci d'autant plus qu'elles s'intégreraient dans une démarche de densification de la zone sportive. Utiliser un espace dédié à des places de parc pour y construire un terrain de sport est une idée séduisante, permettant ainsi d'accroître l'offre sans toucher à des terrains non construits. Les motionnaires souhaitent de nouveaux équipements sportifs et énumèrent des types de sports bien précis. Il convient donc d'analyser si cette augmentation de l'offre répond bien à une réelle demande pour les sports cités, et surtout si un développement suffisamment varié est assuré avec les sports proposés par les motionnaires.

Toutefois, le taux d'occupation au sol, ou le TOS, de ladite zone sportive est en principe épuisé et il conviendra d'en tenir compte dans l'élaboration de tout nouveau projet. Seuls des terrains non fermés pourront par conséquent être planifiés.

Les motionnaires évoquent également le fait de répondre, via de nouvelles installations sportives, à la problématique des incivilités dans les cours des écoles. Cette proposition est certes très louable, mais il faut bien garder à l'esprit que ces problèmes d'incivilités dans les cours des écoles se déroulent en majeure partie durant la nuit. Les débordements les plus importants de ces dernières semaines résultent de groupes d'autres communes s'étant déplacés à La Tène dans le seul but de venir y passer la soirée.

Le Conseil communal doute donc fortement que des aménagements sportifs dans la zone de loisirs de La Tène ne permettent d'améliorer cette situation. Il faut également rappeler que dans leurs réponses au sondage de ce printemps, les jeunes de notre commune ont plébiscité la création d'un lieu d'accueil type maison des jeunes pour s'y rencontrer en soirée.

Ce dernier élément clarifié, il reste néanmoins pertinent de mener une réflexion globale sur la quantité des installations sportives de notre commune, leur utilisation, la pertinence d'en aménager de nouvelles ainsi que les types de sport nécessitant des équipements. Je vous remercie de votre attention. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Vincent Storrer (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, Les Vert-e-s se sont réunis le 6 décembre 2021 afin d'examiner la motion concernant la mise en place d'un pôle sportif à La Tène.

Après discussions, nous sommes arrivés à la conclusion que sur le fond l'idée est intéressante, mais nous pensons qu'elle ne répond que partiellement aux besoins de nos jeunes Laténiennes et Laténiens. En effet, la motion proposée cible spécifiquement certains sports (football, basketball, beach volley) et semble exclure de facto les sports non listés. Nous pensons qu'il est important d'encourager et d'inciter les jeunes de la commune, notamment les filles, à la pratique du sport en mettant en place une variété d'infrastructures sportives adéquates et appropriées pour toutes et tous.

C'est pourquoi nous proposons un amendement à cette motion.

Nous aimerions innover en proposant des infrastructures adaptées à toute la famille.

L'amendement proposé est : « Pour une réflexion concernant la mise en place d'un pôle sportif à La Tène, proposant des activités sportives destinées principalement aux jeunes enfants et famille. » Je vous remercie. »

Céline Cortina (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour commencer nous remercions MM. Bajrami et Albert de se préoccuper des besoins de nos jeunes Laténiennes et Laténiens et de penser à leur offrir de quoi se dépenser sportivement.

Nous trouvons très positif d'offrir à nos jeunes un endroit supplémentaire où se réunir et partager des moments sportifs avec de belles infrastructures, ce qui permettrait également de moins surcharger la cour du collège.

Donc dans le fond l'idée est bonne mais nous pensons que l'emplacement n'est pas adapté.

Le maintien des places de parc est indispensable sur ce site en raison de la très faible cadence des transports publics à l'heure actuelle, 9 bus par jour en semaine dans le sens Gare de Marin - La Tène plage.

Les clubs de pétanque, de foot et de tennis ont besoin de ces places de parc de proximité, d'autant plus qu'ils en ont besoin pour accéder à la buvette et assurer le sable sur les pistes de pétanque.

Il est important de mentionner également la réussite de l'aménagement de la place réservée aux camping-cars « sous les platanes ». Cet aménagement doit être maintenu, et nous en profitons pour féliciter le Conseil communal pour cette belle initiative qui ramène des recettes pour le camping et fait rayonner notre commune sur les sites dédiés à ce sujet.

Un grand terrain au sud du quartier des Piécettes et au nord de la route des Marais est aujourd'hui inexploité et pourrait accueillir ce type d'infrastructures. Il est et il restera en zone sportive selon les travaux actuels de révision du PAL.

Il est également important de ne pas surcharger le Conseil communal. Nous préférons qu'il puisse se concentrer en priorité sur les dossiers du camping et des places de jeux.

De plus, un fitness urbain sera installé à La Tène dans le courant de l'année 2022 vers le terrain de foot, une place d'entraînement pour tout âge et un lien sera fait avec le parcours Vita.

Nous nous interrogeons sur le choix d'un terrain synthétique, qui nous a particulièrement étonnés, la proposition émanant du parti Vert'libéral.

En résumé, nous saluons cette motion, mais nous ne la soutiendrons pas.

Le PLRT s'est réuni en date du 9 décembre et le résultat du vote s'est avéré partagé chez les membres présents, à savoir 0 pour, 5 contre et 4 abstentions. Merci de votre attention. »

Denis Perrinjaquet (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PSLT, réuni en séance, a été vivement intéressé par cette motion et il en remercie ses auteurs.

Si La Tène est connue depuis des temps très anciens, il va sans dire que l'on pourrait énumérer actuellement une dizaine activités sportives praticables dans ces lieux. Pour les plus anciens, dont je fais partie, dans les années 1970, nous venions danser pour rencontrer des bernoises et des bernois. Il est connu que les neuchâtelois aiment venir à La Tène.

Cependant, le groupe – et ça, c'est la guéguerre des motions – souhaiterait amender cette motion en simplifiant l'intitulé par : « Pour une réflexion concernant le développement d'un pôle de loisirs et de sports à La Tène. »

Nous nous expliquons : si l'entête de la réflexion est déjà conditionné par les aboutissants, l'étude n'est plus vraiment crédible, ce d'autant plus que par exemple, si nous voulons attirer des adolescents sur le site - et cette volonté est fort louable, bravo -, il faudrait évaluer les besoins de notre jeunesse. Nous serions peut-être étonnés d'apprendre qu'individuellement ils souhaiteraient simplement une piste de skate-park. Les jeux collectifs ne seront peut-être pas un réel moyen de se rencontrer.

En espérant que cet amendement soit accepté, le PSLT soutiendra cette motion, sinon nous demanderons une interruption de séance afin de reconsidérer notre position. »

Armand Ducraux (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de leur séance de préparation du 6 décembre dernier, les membres de l'ELT ont étudié la motion de MM. Bajrami et Albert qui propose d'implanter de nouvelles infrastructures sportives sur site de La Tène.

Lors des discussions, il a notamment été relevé que des études similaires ont déjà été menées par le passé, sans toutefois aboutir. Remettre aujourd'hui l'ouvrage sur le métier paraît pertinent car le plan d'investissement indique que des aménagements de sport et de loisirs (apparemment de type fitness urbain d'extérieur) sont déjà projetés.

Ce type d'aménagement complété avec tout ou partie des terrains de jeu mentionnés dans la motion permettrait de créer une sorte de « pôle de développement sportif » à l'usage des jeunes et moins jeunes de la commune. Cela pourrait aussi avantageusement contribuer à l'attractivité touristique de ce site d'exception.

Par ailleurs, les investissements nécessaires à la réalisation de ce programme ambitieux pourraient être échelonnés si nécessaire. Il faudra bien évidemment veiller à maîtriser au mieux les coûts d'exploitation de ces terrains de sport dont l'attractivité dépend également de leur entretien.

Nous remercions les motionnaires pour leur proposition que l'unanimité de nos membres soutiendra. Merci. »

La présidente : « Mesdames, Messieurs, nous avons deux amendements et si j'ai bien compris la procédure, je dois les opposer.

Le premier amendement est déposé par Les Vert-e-s et propose un changement de titre, soit : « Pour une réflexion concernant la mise en place d'un pôle sportif à La Tène proposant des activités sportives destinées principalement aux jeunes enfants et familles. »

Le deuxième amendement, déposé par le PSLT, propose également une modification du titre, à savoir : « Pour une réflexion concernant le développement d'un pôle de loisirs et de sport à La Tène. »

Daniel Jolidon (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans une vie antérieure, j'ai été président du GASL, que les plus de 90 ans connaissent - donc que les 3 vaccinés connaissent -, mais pas les autres. Il y avait environ 38 sociétés et associations diverses sur le site de La Tène.

Quand j'entends la proposition de ce soir, soit des choses pour les petits enfants, pour la jeunesse, pour la famille, pour les sportifs, de surcroît des terrains synthétiques, qui ne sont pas très « verts », je suis désolée pour les Verts'libéraux, mais un terrain synthétique coûte en eau et pollue. A mon avis, vous devriez sauter aux murs de nous proposer cela. Je pense qu'il faudrait retirer cette proposition, la retravailler dans un sens qui amène quelque chose de concret. Nous ne savons pas pour qui vous travaillez, pour qui vous souhaitez créer des terrains. Si vous créez des terrains à la place de la pétanque, qui ira jouer ? Lorsque les équipes de foot joueront sur le terrain, les jeunes ne pourront pas aller pour dire que c'est à eux. Plusieurs éléments sont incompréhensibles dans votre proposition, si

bien que le plus simple serait de refuser et de revenir avec une proposition plus étayée qui parle réellement d'un pôle sportif ou d'un pôle culturel à La Tène. »

La présidente propose une suspension de séance de 10 minutes.

A la reprise des débats, **la présidente** donne la parole aux groupes.

Vincent Storrer (Les Vert·e·s), au nom des Vert·e·s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons été appâtés par nos amis socialistes, que nous traitons également de camarades. Nous retirons notre amendement et nous rejoignons celui du parti socialiste. »

La présidente : « Mesdames, Messieurs, si nous regardons les éléments déposés, nous constatons que le PVL a déposé la motion suivante : « Pour une réflexion concernant la mise en place d'un pôle sportif à La Tène, comprenant des terrains de football synthétique, de basketball et de beach-volley. »

Le parti socialiste a ajouté la notion de loisirs, qui complète la motion du PVL. »

La présidente passe au vote de l'amendement proposé par le PSLT, qui est accepté par 25 voix pour, 12 voix contre et 1 abstention.

Yanick Boillod (administrateur) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai expliqué à la présidente que l'amendement du parti socialiste modifie le titre – et donc le but – de la motion déposée par le PVL.

Comme l'amendement a été accepté, cela équivaut à l'acceptation de la motion amendée. Un seul vote sur l'amendement suffit. Toutefois, si la présidente souhaite « blinder les choses », elle pourrait encore faire voter une seconde fois – avec la même facilité qu'au précédent vote – la motion amendée. »

La présidente : « Mesdames, Messieurs, non non, nous arrêtons là. »

La présidente indique que le Conseil communal a 6 mois pour étudier la question et présenter un rapport.

15. Interpellations et questions

Néant.

16. Lettres et pétitions

Néant.

17. Communications du

a. Conseil communal

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, quelques mots sur les dragages et curages à La Tène et à La Ramée.

Lors de sa séance de novembre 2020, le Conseil général a accepté un crédit d'engagement pour le dragage, curage et faucardage d'une partie des rives de La Tène, soit pour la zone allant de l'exutoire des eaux claires se trouvant à la limite de propriété avec la forêt de Préfargier, jusqu'à la zone du sleep des places à terre de bateaux. Ces travaux ont pu débuter à la fin du mois d'octobre de cette année et la zone se trouvant autour du sleep des bateaux a pu être draguée et faucardée selon les plans prévus. Cependant, en raison du niveau d'eau du lac extrêmement bas, les autres zones prévues, soit celles se trouvant vers les petits pontons de bateaux et à la limite de Préfargier, n'ont pas pu être atteintes. Les travaux seront poursuivis dans le courant de l'année 2022, lorsque les conditions météorologiques et les restrictions liées à la protection de la faune les rendront à nouveau possibles.

Par ailleurs, le dragage du port de La Ramée, qui faisait l'objet d'une ligne au budget 2021, a pu être entrepris et les travaux ont commencé début décembre. La Ramée est actuellement foisonnante de chantiers, puisque les travaux d'aménagement de la nouvelle place de jeux sont également en cours. Je vous remercie de votre attention. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vais évoquer un cas plus triste. Vous avez certainement toutes et tous entendu ou lu dans la presse ce qui s'est passé le jeudi 9 décembre au collège de Marin lors de la récréation, vers la camionnette de la boulangerie.

Plusieurs élèves ont été interpellés par un individu qui voulait leur montrer des chatons chez lui ou ailleurs. Il a saisi l'une d'elles par l'avant-bras. Par chance, elle a pu se libérer et aller chercher de l'aide vers un adulte. Nous constatons que les enfants ont très bien réagi et qu'ils savent comment faire.

Nous aimerions souligner la réactivité de la direction de l'école, de la police neuchâteloise et de nos ASP, qui ont tout de suite pris les mesures nécessaires pour ce genre de cas.

Ce dossier est entre les mains de la police neuchâteloise et de l'école. La commune a demandé aux ASP d'entreprendre une surveillance dans la cour des collèges. En ce moment, la vigilance lors de la surveillance des récréations a été intensifiée. Un espace d'écoute a été mis en place à l'école. La direction de l'école a des contacts réguliers avec la police, qui poursuit son enquête.

Cependant, la présence de parents qui viennent eux-mêmes faire la surveillance trouble la sécurité. Nous aimerions demander à ces parents de ne plus venir surveiller ni venir dans la cour d'école. Il s'agit d'un message que nous souhaitons passer auprès de chacune et chacun, sachant que le travail est intensifié à cause de ces parents présents dans la cour d'école. Si ces parents ne viennent plus, il sera plus facile de surveiller la cour d'école. Merci.

Dans un autre registre, un peu plus de bonheur. Nous avons déjà entamé une année dans l'actuelle législature. Une année que Madame Dubosson œuvre en tant que conseillère communale et déjà la fin de ma présidence. Et quelle année ! Une année 2021 dont nous nous souviendrons. Le Covid qui a pris les montagnes russes, l'eau de boisson contaminée, les crues et j'en passe. Le Conseil communal remercie chaleureusement les employés de la commune pour leur précieux travail de tous les jours et pour leur disponibilité lors de ces événements. Nous remercions également toutes les conseillères générales et conseillers généraux pour le suivi des dossiers et les débats toujours très constructifs. Merci également de la confiance que vous avez placée en nous, membres du Conseil communal.

Après cette année de présidence, il est temps pour moi de mettre en marche la machine des tournus et de vous présenter le nouveau bureau pour l'année 2022. A partir du 1^{er} janvier 2022, le nouveau président sera Daniel Rotsch, le vice-président Martin Eugster, la nouvelle secrétaire Valérie Dubosson et le vice-secrétaire Yannick Butin. Encore un grand merci à tous d'avoir œuvré pour le bien de notre commune et nous en profitons pour vous souhaiter de belles et joyeuses fêtes de fin d'année et tous nos vœux pour 2022, malgré le Covid. Prenez soin de vous. Merci. »

– Applaudissements –

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les fêtes de Noël ont été évoquées. Il sera aussi temps de penser à recycler son sapin. Pour votre information, vous pourrez recycler votre sapin par un broyage par les travaux publics. Deux annonces paraîtront à ce sujet dans le Bulcom ainsi que dans l'information à la population.

Sachez également que durant les fêtes de fin d'année, les tournées de ramassage et vidage des containers dans les écopoints seront augmentées, de même que leur nettoyage et une tournée spéciale sera organisée le 26 décembre.

Le plan directeur communal des énergies sera signé par le Conseil communal la semaine prochaine.

L'association Réseau urbain neuchâtelois a changé d'identité. Son nouveau nom est désormais objectif.ne. Plus d'informations seront publiées dans la presse. Merci. »

b. bureau du Conseil général

Néant.

18. Divers

Daniel Jolidon (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'adresse un remerciement spécial au personnel de la commune qui s'occupe de nos micros depuis 2 ans. C'est un travail ingrat, mais ô combien nécessaire, mais toujours effectué avec l'esprit de la bonne humeur.

– Applaudissements –

Denis Perrinjaquet (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, aujourd'hui, le Conseil général de La Tène, plus précisément le PSLT prend congé de deux personnalités qui ont œuvré pour la politique communale.

En premier lieu j'évoquerai avec émotion Michel Muster, qui après 33 ans de bons et loyaux services, nous quitte pour prendre enfin une retraite bien méritée.

Michel, tu t'es engagé à 35 ans en 1988 sur la liste de l'Entente de Thielle-Wavre. Elu 1^{er} candidat de cette liste avec 120 suffrages, tu obtiens directement le poste de conseiller communal au dicastère de la police et de la salubrité publique.

En 2004, toujours à Thielle-Wavre tu prends le dicastère de l'instruction publique.

Lors de la fusion avec Marin-Epagnier en 2008, tu rejoins les rangs socialistes et tu restes conseiller communal au dicastère de l'instruction publique jusqu'en 2016.

En 2016 tu démissionnes de ta fonction politique et tu quittes le Conseil communal en souhaitant prendre ta retraite. Mais en 2018 on revient te chercher pour renforcer le PSLT et tu te remets en liste pour le Conseil général où tu es réélu officiellement en 2020.

Michel, si je t'ai côtoyé davantage dans ta vie professionnelle au service des enfants de l'école obligatoire et dans la formation des futurs enseignants de la HEP, je puis témoigner que nous te connaissons peu, allez, disons-le, sinon aucun défaut. Nous relèverons principalement tes qualités d'écoute, de patience, d'ouverture, de conciliation, de disponibilité et de gentillesse.

Mais surtout, ton humilité, Michel, une humilité exemplaire, teintée d'une empathie et d'une cordialité qui auront marqué ces 33 ans de loyaux et bons services pour la collectivité.

Pour tout cela, Michel, reçoit notre gratitude.

Quant à notre deuxième personnalité qui nous quitte, il s'agit de Michèle Rotsch.

En 2020, on s'est dit : « Caramba, trop bien, enfin de la jeunesse féminine au parti. Et bien zut... encore raté ! Mais non, rassurez-vous, Michèle nous quitte pour mieux rebondir... Ce n'est pas un départ à la retraite. En effet, notre conseiller communal Daniel va devenir grand-père l'an prochain.

Michèle, merci pour cette belle année de partage politique tant par ton humilité que ta gentillesse. Nous te souhaitons tout le bonheur du monde dans le futur de ta vie. »

– Applaudissements –

Belul Bajrami (PVL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en général, je prépare toujours ce que je vais dire, mais pas cette fois, parce que je pense que je ne devrais pas le dire.

Je vous raconte une anecdote. Dans mon pays, quand j'étais gamin, à l'école, nous avions le russe, qui était obligatoire, l'anglais, qui est venu plus tard et même du français. Dans tous les livres de l'époque, il y avait un policier exceptionnel, qui s'appelait Michel. Je pensais que tout le monde s'appelait Michel en France.

Quand je suis arrivé ici, j'ai constaté que tout le monde ne s'appelait pas Michel, mais j'ai eu la chance de rencontrer Michel Muster. Il s'est ancré en moi comme un personnage de la langue de Molière. J'adore Michel et je le connais depuis environ 35 ans. Avant, il avait des cheveux et sa barbe était noire, alors qu'aujourd'hui elle est blanche, mais c'est le blanc de la sagesse.

Quand j'ai démissionné du parti socialiste, j'ai discuté avec Michel et j'ai pleuré. J'ai pleuré parce que cette personne m'a offert plein de choses et nous avons partagé beaucoup de choses. Durant toutes ces années, il m'a aidé à avancer. En effet, il n'est pas évident d'être accepté quand on vient d'un autre pays. J'ai croisé beaucoup de Michel et ils m'ont tous beaucoup apporté.

Michel, merci pour tout ce que tu as fait pour notre communauté, notre groupe et pour moi. Aujourd'hui, Michel part avec sa moto, qu'il pourra utiliser de plus en plus. Si cela te dit de venir visiter mon pays avec ta caravane, tu peux m'appeler et venir quand tu veux. Merci »

– Applaudissements –

Michel Muster (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, rassurez-vous, j'ai des défauts. »

Pascal Vaucher (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, désolé de revenir sur terre. Une petite information concernant le processus de fusion.

Une première séance avec la constitution du Copil s'est tenue à La Tène le 10 novembre dernier.

La deuxième séance du Copil avec un atelier s'est tenue à Enges le 1^{er} décembre et la troisième séance aura lieu le 22 décembre à Hauterive.

Suite au premier atelier, une proposition de coordination au niveau des PAL est en train de se mettre en place entre les quatre communes.

Actuellement le rapport de cette phase préparatoire est toujours prévu pour le mois de mars 2022.

Afin de pouvoir progressivement valider les travaux du Copil en commission, je vous propose la date du mardi 18 janvier 2022 à 20h00 pour la prochaine séance de la commission de fusion.

Prière de consulter vos agendas et de m'informer s'il y a un conflit avec une autre séance. Merci de votre attention. »

Daniel Rotsch (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je souhaite exprimer mes remerciements au Conseil communal pour la confiance qu'il me témoigne en me désignant président du Conseil communal pour l'année prochaine. Etre président du Conseil communal est une responsabilité qui s'additionne durant 12 mois à celle du rôle de conseiller communal. C'est un investissement complémentaire, certes, mais c'est également un plaisir de représenter notre commune dont le rayonnement dépasse largement l'étroitesse de son territoire situé à l'entrée d'un littoral naturel que plus d'un nous envie.

Notre petite commune a tout d'une grande ville, voire même d'une agglomération aux heures de pointe. Elle connaît par conséquent toutes les difficultés des communautés qui se développent si vite que les autorités ont parfois de la peine à suivre le rythme.

Mais les efforts de ces dernières années ne sont pas vains et porteront leurs fruits ces prochaines années comme en témoignent les multiples actions liées à la tranquillisation des quartiers, aux mesures liées à la limitation du trafic, aux actions liées au développement de la mobilité douce, aux actions liées à la nature, toutes ces actions qui sont mises en œuvre à dessein d'améliorer la qualité de vie de notre population.

Le souci d'aider chacun à trouver sa place dans notre société et de contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique, à notre échelle, occupe notre action politique aussi bien au sein du Conseil général qu'au sein du Conseil communal. C'est une priorité pour toutes les élues et tous les élus de la commune de La Tène.

Nos prérogatives communales restent bien modestes en regard des difficultés que nous constatons jour après jour mais ce n'est qu'une raison supplémentaire pour faire preuve d'imagination et de souplesse pour faciliter la vie à tous les habitants de notre commune et pour trouver ensemble les solutions adéquates.

Je nous souhaite donc une année pleine de succès et riche en contacts humains.

Je profite d'avoir la parole pour remercier Heinz Hoffmann pour son précieux engagement durant son année de présidence qui a été très dense. Il passe de la pole position de président à la position d'outsider de membre. Cela lui laisse trois ans pour se reposer avant les prochaines élections. Je souhaite prendre le président de la commission de circulation à témoin, le Père Noël a été transmis à son destinataire.

Je voulais également remercier nos partants, mon estimé camarade Michel Muster et ma chère fille Michèle. Si pour le premier nous remercions un habitué de ces travées, dinosaure de la politique et un géant de la cohésion sociale avec un grand « C », pour la seconde je voulais très sincèrement la remercier ici devant cette assemblée, malgré son bref, trop bref passage dans cet hémicycle. Bravant les difficultés calendaires induites par sa formation de psychothérapeute, elle aura finalement choisi de se consacrer pleinement à son futur rôle de maman et de nous laisser un peu orphelins. Un grand merci à toi chère Michèle, du futur grand-papa qui te racontera les potins du Conseil général. Un grand merci à eux deux. Merci de votre attention. »

– Applaudissements –

La présidente Monique Calame : « Mesdames, Messieurs, nous voici arrivés au terme d'une séance législative digne d'un marathon.

Malgré la fatigue qui se fait sentir et l'heureuse perspective d'un cocktail ou whisky à consommer chez vous, j'aimerais retenir votre attention encore quelques minutes.

Je souhaite effectivement faire brièvement un bilan personnel sur mon demi mandat de présidente du Conseil général. Vous êtes bien sûr seuls juges de mes compétences à diriger cette assemblée, mais j'aimerais en ce qui me concerne, relever un début de législature fort intéressant et bien dans l'air du temps, puisque ce sont des femmes qui occupent majoritairement les sièges du bureau du Conseil général. Et ceci dès cette année, comme un clin d'œil aux 50 ans de notre droit de vote. Cela signifie aussi que jusqu'aux prochaines élections elles siègeront tour à tour, à la place que j'occupe actuellement.

Il y a donc 6 mois que je préside cette assemblée. Mon entrée en fonction, tout le monde s'en souvient j'en suis certaine, a été marquée par une confusion d'horaire. Cette entrée en matière m'a immédiatement mise face aux difficultés à venir. J'ai donc soigneusement étudié le règlement général afin d'éviter autant que faire se peut les bavures. Et croyez-moi, même si la tâche semble répétitive, chacune des séances réserve son lot de surprises, la preuve ce soir.

Si le quotidien n'apporte pas toujours la réussite attendue, les efforts que chacun met en œuvre pour faire vivre notre commune et la faire avancer sont les signes de l'utilité que notre assemblée législative revêt aux yeux de toutes celles ou tous ceux qui y participent.

Malgré nos différences d'opinions politiques, nos convictions, chacun peut y trouver sa place, apporter sa pierre à l'édifice. Donner un peu de soi à la commune, offrir de son temps aux autres, c'est aussi une source indéniable de satisfaction.

L'année 2021 s'achèvera dans quelques jours, ouvrant la porte à une nouvelle année. Je souhaite à cette occasion adresser aux membres du Conseil communal mes vifs remerciements pour l'ensemble de leur travail, l'intensité de leurs tâches et la patience dont ils doivent faire preuve tout au long de l'année et ceci malgré les critiques faciles de ceux qui s'investissent beaucoup moins sur le plan communal.

J'aimerais aussi remercier l'ensemble du personnel de l'administration et tous les employés. Ils sont chaque jour au front non seulement pour répondre aux objectifs liés à leurs tâches, mais aussi pour accéder aux demandes de la population.

Je n'oublierai pas l'indispensable chef d'orchestre, Yanick Boillod, qui sans baguette parvient à mener la symphonie communale avec talent.

Quant à vous, mesdames et messieurs, je vous suis très reconnaissante d'être passés par-dessus mes hésitations et mes erreurs. Merci à toutes et tous.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année, une bonne santé et que 2022 vous apporte à toutes et tous, paix, joie et bonheur.

Je vous remercie de votre attention et lève la séance à 22h09. »

– Applaudissements –

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

La présidente,

La secrétaire,

M. Calame

I. Paroz